



bureau finances et gestion / taxes de séjour

rue du Port-Franc 18

case postale 5354

1001 Lausanne

tél. 021 315 20 20

taxes.sejour@lausanne.ch

ANNONCE DES NUITÉES

conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour
en vigueur au 1er janvier 2022

**ETABLISSEMENT
ou
NOM, PRÉNOM**

Mois / année :

Nombre de nuitées

durant le mois :

exonérées :
(selon demande ci-jointe)

-

soumises à la taxe de séjour :

x

Barème de
la catégorie

CHF / nuitée

=

**Montant de la taxe
de séjour**

CHF

Date :

Certifié exact (timbre et signature) :

L'annonce des nuitées et la demande d'exonération doivent parvenir à l'organe de perception (bureau communal) au **plus tard le 10 du mois suivant**, au moyen de ce document.